

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 23

Artikel: Allons danser !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne dans l'Oberland.

Les forains de la Suisse romande plantèrent leurs tentes à Beaulieu, le jour de l'Ascension. Ils tenaient leur congrès. De Paris étaient venus quelques-uns de leurs confrères, avec des drapeaux aux couleurs de leur pays. Une musique, après avoir joué des airs de chez nous, fit entendre en l'honneur des Français les accents de la *Marseillaise*. Emu, le délégué de l'« Union syndicale des industriels forains de France », écrivit au journal de cette association :

« La *Marseillaise* reprit sa marche entraînant. Notre chant national fait encore écho dans les montagnes de l'Oberland. »

A travers les averses qui tombaient ce jour-là, l'excellent homme avait évidemment pris la Cathédrale pour quelque alpestre chapelle et le collège de Beaulieu lui était apparu comme un chalet bernois.

A moitié prix. — Une ménagerie a tendu sa tente sur la place de ...

Un gamin contemple avec admiration les tableaux colorés qui décorent la façade et qui représentent les animaux que l'on peut voir, vivants, à l'intérieur.

Le gosse voudrait bien entrer. Mais, hélas, ses ressources sont maigres.

— C'est combien pour entrer ? demande-t-il à la grosse dame, trônant à la caisse.

— Vingt centimes, mon petit.

— C'est trop cher pour moi !... Mais, tenez, voilà dix centimes, je n'ouvrirai qu'un œil.

Une nouvelle confession. — Un capitaine voulant connaître les opinions religieuses des soldats de sa compagnie, les groupe par confessions.

Il commande :

« Les protestants, trois pas en avant ! »

Puis, successivement : « Les catholiques, six pas en avant ! Les israélites, neuf pas en avant ! Les libres-penseurs, douze pas en avant ! »

Toute la compagnie y a passé, à l'exception d'un seul soldat, resté en arrière.

Le capitaine s'approche de lui :

— Alors, et vous, mon ami, de quelle confession êtes-vous ?

— Oh ! moi, j'être Kanton Bern !

AU SEUIL DE L'ÉTERNITÉ

Voici, pour clore la série d'articles sur les « rites de passage », chez nos voisins de Savoie, quelques détails encore sur les rites en usage lors des funérailles. Ils sont toujours extraits de l'intéressante étude publiée par M. van Gennep dans les *Annales du musée Guimet*.

Des nécessités locales modifient parfois les rites funéraires. Ainsi en certains villages de haute montagne, lorsqu'une mort se produit pendant l'hiver, on attache le cadavre sur une sorte de claie en branchages en le liant bien pour qu'il ne puisse rien rejeter, et on l'envoie sur la pente, seul ou accompagné, glisser jusqu'à l'endroit où attendent ceux qui conduiront la dépouille à l'église et au cimetière.

Dans les villages de la paroisse des Clefs, cependant, on conduisait le mort en traîneau au chef-lieu par n'importe quel temps; seuls les voisins menaient le mort, et même le cheval était celui d'un voisin mais non celui du mort; il y avait plusieurs repas en commun aux frais desquels les autres familles participaient si celle du mort n'était pas assez riche. A Messery, la solidarité de classe d'âge se marque en ceci que le cercueil est porté par des jeunes gens si le défunt était célibataire, sinon par des hommes mariés.

Quant à l'usage de l'honneur, noté à Thonon et à Messery et qui consiste en un défilé par devant la famille de tous ceux qui ont eu affaire

au mort à quelque occasion que ce soit, il semble d'importation genevoise.

Voici, semble-t-il, des survivances de sacrifices funéraires, ensuite rattachés à l'institution des aumônes rituelles; en Chautagne, pendant une année, la famille du défunt faisait déposer sur sa tombe, chaque dimanche, un pain de quatre livres et parfois une pinte de vin, offrandes qui profitaient au curé; dans le canton de Saint-Michel de Maurienne, notamment à Saint-Martin de la Porte, le cercueil d'un chef de famille était suivi par une chèvre que la faim faisait bêler et qu'on abandonnait au curé.

Peut-être faut-il rapprocher de certains rites romains le suivant en usage à Bonneville et qui autrefois était de rigueur dans toute la vallée moyenne de l'Arve. On n'y déposait pas, comme aujourd'hui, des bouquets ou des couronnes de fleurs naturelles ou artificielles sur la tombe, mais on confectionnait, avec des fleurs de couleurs, menues et fines, des bouquets qu'on mettait sur le cercueil, qu'on remportait du cimetière et qu'on conservait chez soi, sous verre, dans un cadre; une notice indiquait le nom, le sexe, l'âge du défunt, que représentait matériellement ce bouquet, devant lequel on priait pour le repos de l'âme du défunt. Le contre-coup de cette coutume était que les anciennes tombes savoyardes étaient dénuées de tous ces souvenirs qui sont si caractéristiques des cimetières parisiens.

A Bellevaux, on revêt le mort de ses habits du dimanche et on lui attache les jambes à la hauteur du jarret.

Aux Habères, chacun des assistants fait, dans l'église, le tour du cercueil et dépose une pièce de monnaie dans une assiette « pour faire prier ».

Dans la région où il y avait un mort dans une maison, on retirait les clochettes du cou des vaches pendant un certain temps, et ceux qui avaient un rucher d'abeilles plaçaient un crêpe à chaque ruche.

Si un décès avait lieu un vendredi, c'était le présage d'une autre mort pour la famille; de même une pie ou une chouette perchée sur le toit de la maison.

Tous les rites énumérés se rapportent aux funérailles des hommes adultes, les seuls dont se soient préoccupés les observateurs, alors que celles des femmes et des enfants comprennent peut-être des rites intéressants. C'est ainsi que dans la vallée de Chamoni, lors des funérailles d'un enfant, les cloches sonnent en carillon, la bière est couverte de fleurs et portée par des enfants (solidarité de classe d'âge) et les parents suivent en habits de fête, rite peut-être chrétien, parce qu'il faut se réjouir de ce que l'enfant est allé vivre avec les anges.

Allons danser! — Sous ce titre engageant a paru chez Fœtisch frères, éditeurs à Lausanne, un album de 12 danses faciles, pour piano, de Angelo d'Arosa. Ces nouvelles danses sont inspirées par des airs nationaux et populaires de chez nous. On y retrouvera, entr'autres, des motifs les plus aimés et les plus connus de la dernière *Fête des Vignerons*. Bien rythmées, faciles à jouer, écrites avec soin, elles pourront être exécutées comme morceaux d'agrément aussi bien que dans les bals.

Cet album est un recueil idéal, il sera accueilli avec enthousiasme dans toutes les familles, à la campagne aussi bien qu'à la ville.

Pour quatre sous! — Un monsieur dit à une fillette, qui a la langue très déliée :

— Si tu restes dix minutes sans dire un mot, je te donne vingt centimes.

Non sans quelque peine, la fillette gagne ses quatre sous, qu'elle emporte, tout heureuse.

Au bout d'un moment, elle revient près du monsieur :

— Dis, m'sieu, faut-y encore que je reste dix minutes sans parler ?... Tu me donneras un second vingt centimes ?

Diagnostic. — Deux amis se rencontrent sur le boulevard.

— Serais-tu malade ? demande le premier avec intérêt. Tu n'as pas très bonne mine.

— En effet, le plus ennuyeux c'est que j'ai déjà vu trois médecins et qu'il ne peuvent se mettre d'accord sur ma maladie.

— Vraiment ?

— Oui, le premier dit que c'est une angine de poitrine, le second une hypertrophie du cœur...

— Et le troisième que dit-il ?

— Eh ! le troisième dit ce que dit toujours le troisième médecin : que les deux autres n'y connaissent rien.

Du rire à bon compte.

Au prix où est la vie, vrai, ce n'est pas à dédaigner ! Et c'est tout simple. Il suffit de souscrire aux deux brochures contenant les amusantes pièces :

Favey, Grognez et l'Assesseur
à l'Exposition de Paris.

Le Mariage de l'Assesseur.

Pour répondre aux demandes nombreuses qui leur étaient chaque jour adressées, les auteurs, MM. Julien Monnet et Ernest Tissot, se sont décidés à publier ces pièces *séparément*, en souscription.

La première ne fait point double emploi avec le récit de *Louis Monnet*, duquel elle a été tirée et qui, après quatre éditions, est complètement épuisée. Les exigences du théâtre ont nécessité une transformation complète et le développement de certaines parties, choisies parmi les plus amusantes.

Quant à la seconde pièce, *Le Mariage de l'Assesseur*, elle est absolument inédite.

Prix d'une brochure, en souscription : fr. 2 ; — les deux : fr. 3.50.

On peut adresser les souscriptions, par *carte postale*, à l'un des auteurs, MM. Julien Monnet (*Conteur vaudois*), Etraz, 23, ou Ernest Tissot, avenue Montagibert, 8, Lausanne.



Rédaction : Julien MONNET et Victor l'AVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIU